

nombre de cultivateurs mais pour les affaires du pays en général. L'agriculteur n'eut plus à se soucier du moment opportun de vendre, et je crois que tous mes collègues de l'Ouest conviendront avec moi qu'il est très difficile de savoir quand vendre, vu que le marché varie chaque jour et manque de stabilité. Rappelons-nous en effet que le cultivateur n'a qu'une récolte et que c'est son unique chance, lorsqu'elle est vendue, de toucher un revenu cette année-là. Grâce aux coopératives du blé, il recevait un paiement initial, qui était suivi de paiements partiels qui lui permettaient de continuer son exploitation, et, à la fin de l'année, lorsque toute sa récolte était vendue, il savait qu'il toucherait un prix moyen raisonnable. Quant à moi, j'ai vendu du blé aux coopératives dès le début de leur organisation, et je le fais encore. Sauf erreur, les banques et les hommes d'affaires étaient très satisfaits, car le cultivateur recevait de l'argent à diverses périodes de l'année, de sorte qu'il pouvait financer avec bien plus de satisfaction.

Cependant, lorsque ces coopératives furent établies, elles furent en conflit avec le commerce de grain organisé. Il était tout naturel que ce commerce, perdant une partie de ses affaires, fit de l'opposition aux coopératives. Et c'est ce qu'il fit en publiant toutes sortes d'articles contre la méthode des coopératives.

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à trois heures.)

Reprise de la séance

M. LUCAS: Quand le comité a levé la séance à une heure, j'étais à dire qu'en 1921 et en 1922, les producteurs, n'ayant pu induire le Gouvernement à rétablir une commission des blés semblable à celle de 1919, décidèrent de s'organiser eux-mêmes en coopératives volontaires et entreprirent de vendre eux-mêmes leur blé. Ils avaient pour cela à faire face à l'opposition du commerce organisé des céréales. A la page 209 de son témoignage, M. Brouillette a dit:

Il y a un autre fait que le comité devrait bien considérer avant de s'écarter des sentiers battus pour faire des changements en croyant qu'il y a quelque chose d'assez important dans ce marché libre pour vous justifier de le conserver. Il y a eu bien des accusations. La première année que nous avons commencé à vendre en commun, le prix du marché était de \$1.40—il fut de \$1.51 le 2 août 1929. Nous continuâmes les affaires. Nous fîmes un paiement initial d'un dollar. En mars ou avril, nous décidâmes de faire notre premier paiement partiel. Le 2 ou 3 mars, le prix sur le marché libre était de \$2.05 et une fraction. Nous décidâmes malheureusement de faire un paiement partiel de 35 c. Le paiement total se trouvait ainsi rendu à \$1.35. En moins d'un mois, le prix, sur le marché de Winnipeg, tomba de \$2.05 et une fraction à \$1.38 le 2 ou le 3 avril. Le mois suivant, le prix remonta à \$1.70.

[M. Lucas.]

Mes honorables collègues remarqueront que, dans un mois, il y eut une baisse de 67 c. par boisseau. Tous devront reconnaître que cela n'était pas dû à des causes qui se faisaient sentir dans le monde entier, puisque le prix remontait encore le mois suivant. Bien que ce soit difficile à prouver, je suis convaincu que le commerce des céréales non seulement a essayé d'embarrasser les syndicats de vente en commun, mais qu'il a voulu les détruire. Nos syndicats coopératifs ont commencé à fonctionner en Alberta en 1923, et dans la Saskatchewan et le Manitoba en 1924. Ils commençaient à bien fonctionner quand, en août 1925, le prix du blé sur le marché atteignit \$1.51. A cette date, le syndicat fixa son paiement initial à \$1 le boisseau, chiffre qu'il considérait raisonnable. Le 4 mars, le prix du marché était de \$2.05½. Le syndicat venait de décider de faire un paiement partiel à ses membres et de préparer les chèques en conséquence quand le prix baissa de 67 c., soit de \$2.05½ à \$1.38½. Le fait que les syndicats avaient fait un paiement initial de \$1 et annoncé un paiement partiel de 35 c. les mit dans une situation embarrassante. Quand le prix du marché baissa à \$1.38, les syndicats se trouvèrent en difficultés avec la banque, parce que leur crédit était épuisé, attendu qu'ils étaient censés garder une marge de 15 c. par boisseau. Cependant, un mois après, le prix remonta à \$1.72½. La seule chose qui sauva les syndicats, c'est que la terrible baisse se produisit avant qu'ils eussent expédié les chèques et que, pour se protéger, ils gardèrent les chèques qu'ils avaient préparés et ne les adressèrent pas aux producteurs. Voilà où la bourse a fait une erreur. Elle a provoqué la baisse trop tôt. Si elle avait attendu que les chèques fussent adressés aux producteurs, elle aurait certainement mis les syndicats dans une situation difficile.

On a dit que la politique des syndicats coopératifs est de créer de l'antagonisme contre les acheteurs étrangers et que c'est pour cela qu'ils sont responsables du report. Je vais citer à ce propos le témoignage de M. Milner, président de la bourse des grains de Winnipeg. A la page 66 des témoignages, voici ce que je trouve:

D. Pouvez-vous mentionner une autre cause comme exemple de l'expérience du passé en fait de contrôle centralisé; songez-vous à une autre cause?—R. Il y a les syndicats coopératifs canadiens.

D. Qu'entendez-vous par là? Expliquez-vous.—R. Le résultat de leurs opérations a été un report considérable.

Telle est la propagande qu'on a répandue dans tout le pays jusqu'à ce qu'on ait fait croire que les syndicats coopératifs étaient absolument responsables de ce report considé-